

## 52<sup>e</sup> Séance publique du conseil d'administration

Date et heure

Le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 – 18 h 45

Lieu, adresse et salle

### Séance hybride :

#### En présentiel

Hôpital Anna-Laberge, 200, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 4W8, salles B et C, 1<sup>er</sup> étage, bloc administratif

#### OU

#### En virtuel

PAR Teams

**Présences :** Claude Jolin, président  
Philippe Gribeauval, secrétaire et président-directeur général  
Hugo Desrosiers, vice-président  
André Halley  
Linda Julien  
Richard Ménard  
Patricia Quirion  
Pierre Gingras  
Marie-Claude Bastide  
Sandra Chapados  
Cynthia Landry  
Stéphane Beaudry  
Jean-Claude Lecompte  
Heather L'Heureux

**Absences :** Ghislain Rivet  
Judith Cailhier

**Invités :** Dominique Pilon, président-directeur général adjoint (PDGA)  
Johanne Fleurant, directrice générale adjointe des programmes sociaux, de réadaptation et de la santé publique (DGAPSR)  
Bernard Cyr, directeur général adjoint des programmes de santé physique générale et spécialisée, d'hébergement et de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DGAPGSPA)  
Annie Poirier, directrice des affaires corporatives, juridiques et partenariats (DACJP)  
Luc Labelle, directeur des ressources financières (DRF)  
Josée Blais, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel (DRHDO)  
Alain Desmarais, directeur des services techniques (DST)  
Martin Ouellet, directeur des projets majeurs d'infrastructures (DPMI)

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 18 h 48 par le président du conseil d'administration (CA).

### 2. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du CA vérifie auprès des membres si quelqu'un souhaite déclarer un potentiel conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Comme elle relève de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP) et qu'elle a contribué à l'élaboration de l'entente, madame Patricia Quirion s'abstiendra de prendre part à la décision relative au point 10.2.6 *Entente de partenariat relatif à la pratique des sages-femmes*.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution CA20240501-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour modifié et adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public
5. Mot du président du conseil d'administration
6. Mot du président-directeur général
7. **Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration**
  - 7.1 Procès-verbal de la 51<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 20 mars 2024
8. **Affaires du jour**
9. **Rapports des comités du conseil d'administration**
  - 9.1 **Comité vigilance et de la qualité**
    - 9.1.1 Rapport du président par intérim – séance tenue le 3 avril 2024 – Claude Jolin  
*Invité : Dominique Pilon, président-directeur général adjoint*
    - 9.1.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité de vigilance et de la qualité
  - 9.2 **Comité immobilisation et environnement**
    - 9.2.1 Rapport du président – séance tenue le 5 avril 2024 – Jean-Claude Lecompte  
*Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques*
    - 9.2.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité immobilisation et environnement
  - 9.3 **Comité des ressources humaines**
    - 9.3.1 Rapport du président – séance tenue le 11 avril 2024 – Pierre Gingras
    - 9.3.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité des ressources humaines
  - 9.4 **Comité de vérification**
    - 9.4.1 Rapport du président – séance tenue le 11 avril 2024 – Stéphane Beaudry  
*Invité : Luc Labelle, directeur des ressources financières*
    - 9.4.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité de vérification
10. **Ordre du jour de consentement**
  - 10.1 **Affaires médicales**
    - 10.1.1 Nominations et/ou nominations temporaires de médecins omnipraticiens (4), spécialistes (9), pharmaciens (3) et résidents (19)
    - 10.1.2 Amendement de résolutions spécialistes (5)
    - 10.1.3 Renouvellements et/ou modifications du statut et/ou de privilèges et/ou des lieux de pratique de médecins omnipraticiens (22) et spécialistes (51)
    - 10.1.4 Démissions et/ou non-renouvellement de médecins omnipraticiens (10), pharmaciens (3) et spécialistes (2)
    - 10.1.5 Congés de maternité et/ou de service de médecins omnipraticiens (5) et spécialistes (2)
    - 10.1.6 Nomination – Adjointe au chef du département de médecine générale pôle 1 par intérim
    - 10.1.7 Nomination – Adjointe au chef du département d'imagerie médicale par intérim
    - 10.1.8 Ajout au registre des signataires autorisés CISSMO par la RAMQ
    - 10.1.9 Abrogation de résolution spécialiste (1)
  - 10.2 **Affaires administratives**
    - 10.2.1 Politique relative aux frais de déplacement des membres du conseil d'administration, des gestionnaires et des chefs et adjoints de département du CISSS de la Montérégie-Ouest révisée
    - 10.2.2 Rapport trimestriel AS-617 à la période 12 se terminant le 24 février 2024

- 10.2.3 Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace d'implantation de l'équipe Aire ouverte dans le secteur de Châteauguay
- 10.2.4 Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour un point de service local dans le secteur de Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.5 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail gré à gré pour le programme de conduite automobile et adaptation de véhicule – 3065, chemin Chambly à Longueuil
- 10.2.6 Entente de partenariat relatif à la pratique des sages-femmes
- 10.2.7 Ajout d'une installation au permis d'exploitation – Centre de réadaptation en déficience physique de La Prairie
- 10.2.8 Personnes désignés par le conseil d'administration pour la signature du contrat d'engagement de la directrice générale adjointe aux programmes sociaux, de réadaptation et de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Résolution à entériner à la suite de la consultation électronique du 18 au 23 avril 2024 auprès des membres du CA
- 10.2.9 Nomination – Directeur adjoint ou directrice adjointe de la recherche, de l'innovation et de l'apprentissage – Innovation technologique

#### **11. Affaires nouvelles**

#### **12. Documents déposés pour information**

- 12.1 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 12.2 Reddition de compte (P38) – Protocole de mise sous garde
- 12.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période 13 – Du 25 février au 31 mars 2024
- 12.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)
  - 12.4.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, période 13 - Du 25 février au 31 mars 2024
  - 12.4.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (Rapport comparatif) – Du 25 février au 31 mars 2024
  - 12.4.3 Journal PCI – Avril 2024
- 12.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 13 mars au 22 avril 2024

**13.** Date de la prochaine séance publique régulière : Le lundi 10 juin 2024

**14.** Clôture de la séance

#### **4. Période de questions du public**

Le président du CA souhaite la bienvenue aux membres et aux personnes du public, et annonce l'ouverture de la période de questions du public. Il confirme qu'aucune question n'a été inscrite via le registre électronique.

Aucune autre question n'étant soulevée, il déclare la période de questions close à 18 h 50

#### **5. Mot du président du conseil d'administration**

Le président du CA salue les personnes présentes ce soir. Il indique ne pas avoir d'information particulière à partager aux membres du CA et du public ce soir.

#### **6. Mot du président-directeur général**

Le président-directeur général (PDG) salue les membres du CA ainsi que les personnes du public.

#### **Suivi découlant de la séance publique régulière du 20 mars 2024**

Le PDG invite le président-directeur général adjoint (PDGA), monsieur Dominique Pilon, à faire un bref retour sur le suivi fait auprès des représentants du syndicat de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) à la suite de la période de questions du public de la dernière séance.

La rencontre entre les équipes de la Direction des programmes Déficiences (DPD) et les représentants de l'APTS a eu lieu le 12 avril dernier. Lors de cette rencontre, l'ensemble des mesures en cours pour assurer la dotation des postes vacants dans les milieux 24/7, les objectifs stratégiques d'application du plan de contingence en résidences à assistance continue (RAC) ainsi que des précisions quant au plan de rénovation et mise à niveau en RAC ont, entre autres, ont été passé en revue.

L'APTS a nommé être satisfaite de la rencontre. Il a également été convenu de mettre en place un calendrier annuel de rencontres avec l'ensemble des syndicats afin d'assurer une prévisibilité des projets et dossiers à discuter. Les rencontres auront lieu aux deux (2) à trois (3) mois. Le calendrier est déjà en vigueur et une prochaine rencontre aura lieu le 4 juin prochain.

## 7. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

### 7.1 Procès-verbal de la 51<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 20 mars 2024

#### [Résolution CA20240501-02](#)

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le procès-verbal de la 51<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 20 mars 2024, et ce, tel qu'il a été rédigé.

## 8. Affaires du jour

Aucun sujet n'a été ajouté aux affaires du jour.

## 9. Rapports des comités du conseil d'administration

### 9.1 Comité de vigilance et de la qualité

#### 9.1.1 Rapport du président par intérim – séance tenue le 3 avril 2024 – Claude Jolin

Puisqu'il était absent à cette séance, le président par intérim du comité de vigilance et de la qualité (CVQ) invite le PDGA à faire le résumer des points ayant été traités lors de la séance du 3 avril 2024.

Lors de la séance, les points suivants ont été traités et discutés :

- État de la situation PCI;
- Suivi du comité de gestion des risques;
- Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie;
- Présentation d'un sondage sur l'expérience client : cette mesure est nouvellement implantée depuis janvier 2024 auprès de la clientèle ayant reçu des services aux unités de naissance ou de santé mentale, en conformité aux attentes ministérielles. Il est à souligner que le sommaire des premiers sondages démontre un taux de satisfaction de la qualité des services de 86 % pour ces deux (2) secteurs combinés. Le comité suivra l'évolution de cette mesure au cours des prochaines rencontres;
- Bilan des activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Suivi du comité des usagers.

#### 9.1.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité de vigilance et de la qualité

Les membres du CA prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité de gouvernance et d'éthique pour l'exercice 2023-2024.

### 9.2 Comité immobilisation et environnement

#### 9.2.1 Rapport du président – séance tenue le 5 avril 2024 – Jean-Claude Lecompte

*Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques*

En l'absence du président du comité immobilisation et environnement (CIE), le secrétaire et directeur des services techniques résume les points ayant été traités lors de la séance du 5 avril 2024.

Lors de la séance, les points suivants ont été traités et discutés :

- Mise à jour du tableau de suivi des projets de construction.

Les points suivants ont été traités pour recommandation et sont à l'ordre du jour de consentement de ce soir pour adoption par le CA :

- Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace d'implantation de l'équipe Aire ouverte dans le secteur de Châteauguay;

- Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour un point de service local dans le secteur de Salaberry-de-Valleyfield;
- Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail gré à gré pour le programme de conduite automobile et adaptation de véhicule – 3065, chemin Chambly à Longueuil.

### **9.2.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité immobilisation et environnement**

Les membres du CA prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité immobilisation et environnement pour l'exercice 2023-2024.

### **9.3 Comité des ressources humaines**

#### **9.3.1 Rapport du président - séance tenue le 11 avril 2024 – Pierre Gingras**

Le président du comité des ressources humaines (CRH) résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 11 avril 2024.

Lors de la séance, les points suivants ont été traités et discutés :

- Résultats de la gestion intégrée des risques de la Direction des ressources humaines et du développement organisationnel;
- Plan stratégique et plan d'action intégrée 2024-2025 basés, entre autres, sur ces résultats;
- Démarche granulaire et intensification de la résorption de la main-d'œuvre indépendante (MOI), particulièrement les impacts liés aux nouveaux tarifs issus de la *Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux*;
- Stratégie croisée de recrutement pour l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges;
- Portrait détaillé de l'assurance-salaire;
- Tableaux de bord des ressources humaines pour la période 12.

Le président souligne que compte tenu de l'ampleur des points présentés lors du CRH, un rapport détaillé des différents résultats sera présenté et discuté lors de la journée annuelle de réflexion du CA ainsi qu'un bilan détaillé des travaux.

En complément d'information, le PDG partage quelques données préliminaires des résultats de la démarche granulaire.

#### **9.3.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité des ressources humaines**

Les membres du CA prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité des ressources humaines pour l'exercice 2023-2024.

### **9.4 Comité de vérification**

#### **9.4.1 Rapport du président - séance tenue le 11 avril 2024 – Stéphane Beaudry**

*Invité : Luc Labelle, directeur des ressources financières*

Le président du comité de vérification (CV) résume les points ayant été traités lors de la séance du 11 avril 2024.

Lors de la séance, les points suivants ont été traités et discutés :

- Reddition de compte de la gestion contractuelle pour les périodes 10 et 11;
- Résultats financiers à la période 12 terminée le 24 février dernier;
- Suivi du plan de retour à l'équilibre budgétaire : Les répercussions des mesures du plan de retour à l'équilibre seront observables au cours l'année financière 2024-2025;
- Liste des nouveaux financements;
- Suivi des commentaires de l'auditeur externe;
- Mécanismes de contrôles internes et audits internes.

Les points suivants ont été traités pour recommandation et sont à l'ordre du jour de consentement de ce soir pour adoption par le CA :

- Politique relative aux frais de déplacement des membres du CA, des gestionnaires et des chefs et adjoints de département du CISSS de la Montérégie-Ouest révisée;
- Dépôt du AS-617 à la période 12 terminée le 24 février dernier.

#### 9.4.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité de vérification

Les membres du CA prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité de vérification pour l'exercice 2023-2024.

### 10. Ordre du jour de consentement

Après validation du président du CA auprès des membres à savoir s'ils souhaitent retirer des sujets de l'ordre du jour de consentement, aucun point n'est retiré pour discussion.

#### 10.1 Affaires médicales

##### 10.1.1 Nominations et/ou nominations temporaires de médecins omnipraticiens (4), spécialistes (9), pharmaciens (3) et résidents (19)

###### Résolutions CA20240501-03-01 à 35

Voir résolutions en annexe 1.

##### 10.1.2 Amendement de résolutions spécialistes (5)

###### Résolution CA20240501-04-01 à 05

Voir résolutions en annexe 1.

##### 10.1.3 Renouvellements et/ou modifications du statut et/ou de privilèges et/ou des lieux de pratique de médecins omnipraticiens (22) et spécialistes (51)

###### Résolution CA20240501-05-01-73

Voir résolutions en annexe 1.

##### 10.1.4 Démissions et/ou non-renouvellement de médecins omnipraticiens (10), pharmaciens (3) et spécialistes (2) / Nominations et/ou nominations temporaires de médecins omnipraticiens (4), spécialistes (9), pharmaciens (3) et résidents (19)

###### Résolutions CA20240501-06-01 à 15

Voir résolutions en annexe 1.

##### 10.1.5 Congés de maternité et/ou de service de médecins omnipraticiens (5) et spécialistes (2)

###### Résolutions CA20240501-07-01 à 07

Voir résolutions en annexe 1.

##### 10.1.6 Nomination – Adjointe au chef du département de médecine générale pôle 1 par intérim

###### Résolutions CA20240501-08

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé le plan d'organisation des départements médicaux du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest le 1<sup>er</sup> mai 2018, conformément aux orientations de la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*;

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste d'adjointe au chef du département de médecine générale pôle 1;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la D<sup>re</sup> Maude Leroux d'assurer ce rôle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du D<sup>r</sup> Mitchel Germain, directeur adjoint des services professionnels et de l'enseignement médical pôle 1 et chef du département de médecine générale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la séance du 22 février 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination de D<sup>re</sup> Maude

Leroux à titre d'adjointe au chef du département de médecine générale pôle 1 par intérim à compter du 12 février 2024, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat se terminant le 24 novembre 2024.

#### 10.1.7 Nomination – Adjointe au chef du département d'imagerie médicale par intérim

##### Résolutions CA20240501-09

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé le plan d'organisation des départements médicaux du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest le 1<sup>er</sup> mai 2018, conformément aux orientations de la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*;

**CONSIDÉRANT** la démission du D<sup>r</sup> Gabriel Szabo à titre d'adjoint au chef du département d'imagerie médicale;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la D<sup>re</sup> Iulia Laura Filip d'assurer ce rôle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la D<sup>re</sup> Élise Gilbert, directrice adjointe des services professionnels;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la séance du 19 mars 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination de D<sup>re</sup> Iulia Laura Filip à titre d'adjointe au chef du département d'imagerie médicale par intérim à compter du 18 mars 2024, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat se terminant le 24 novembre 2024.

#### 10.1.8 Ajout au registre des signataires autorisés CISSSMO par la RAMQ

##### Résolutions CA20240501-10

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de l'assurance maladie du Québec demande l'approbation du conseil d'administration pour tout retrait ou ajout au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise les personnes ci-dessous mentionnées à attester l'exactitude des demandes de paiement soumises à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services rendus par les médecins et les dentistes, et ce, en fonction des installations énumérées du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest :

Nom	Installation
Dre Élise Gilbert, DSP adjointe	Toutes les installations du CISSSMO
Dre Caroline Bourassa-Fulop, DSP adjointe	Toutes les installations du CISSSMO
Dr Mitchel Germain, DSP adjoint	Toutes les installations du CISSSMO
Dre Josée Hébert, DSP adjointe	Toutes les installations du CISSSMO
Dre Maria Marquicio, DSP adjointe	Toutes les installations du CISSSMO
Bernard Cyr, directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée, d'hébergement et de soutien à l'autonomie des personnes âgées	19855 Maison des aînés et alternative de Châteauguay
Philippe Gribeauval, PDG	19855 Maison des aînés et alternative de Châteauguay

#### 10.1.9 Abrogation de résolution spécialiste

##### Résolutions CA20240501-11-01

Voir résolution en annexe 1.



## 10.2 Affaires administratives

### 10.2.1 Politique relative aux frais de déplacement des membres du conseil d'administration, des gestionnaires et des chefs et adjoints de département du CISSS de la Montérégie-Ouest révisée

#### [Résolution CA20240501-12](#)

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation doit assurer une uniformité au sein des différentes composantes dans le traitement des frais de déplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique relative aux frais de déplacement des membres du conseil d'administration, des gestionnaires, et des chefs et adjoints de département du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* nécessitait une révision, à la suite, entre autres, des modifications apportées sur la plateforme de Logibec au niveau de l'insertion de pièces justificatives lors de l'émission de comptes de dépenses pour les personnes y ayant accès;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction à la séance tenue le 12 mars 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification lors de la séance tenue le 11 avril 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la *Politique relative aux frais de déplacement des membres du conseil d'administration, des gestionnaires, et des chefs et adjoints de département du CISSS de la Montérégie-Ouest* révisée.

### 10.2.2 Rapport trimestriel AS-617 à la période 12 se terminant le 24 février 2024

#### [Résolution CA20240501-13](#)

**CONSIDÉRANT** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* (RLRQ, chapitre E-12.0001);

**CONSIDÉRANT QUE** selon le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4,2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre à l'exception des prochains énoncés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest doit assumer des coûts importants de prise en charge d'usagers et de débordement dans ses urgences dus à un manque de capacité de lits d'hébergement de longue durée de 700 lits et un manque de lits de courte durée de 400 lits;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier nécessaire découlant de l'utilisation importante des chèques emploi-service et autres prestataires de services de notre organisation dont l'objectif premier est de maintenir un taux de niveau de soins alternatifs (NSA) bas au sein de notre organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la pénurie de main-d'œuvre à laquelle le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest est confronté rend inévitable l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante afin de maintenir les services à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entièreté de l'offre de service du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest sera maintenue pour l'exercice en cours;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification lors de la séance tenue le 11 avril 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest :



Adopte le rapport trimestriel de la période 12 se terminant le 24 février 2024 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations;

**ET**

Autorise monsieur Philippe Gribbeauval, président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

**10.2.3 Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace d'implantation de l'équipe Aire ouverte dans le secteur de Châteauguay**

**Résolution CA20240501-14**

**CONSIDÉRANT QUE** les services offerts dans le cadre du programme Aire ouverte s'inscrivent dans une approche de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette approche vise à améliorer la santé et le bien-être des jeunes de 12 à 25 ans, en joignant prioritairement les personnes en contexte de vulnérabilité ou fréquentant peu les services existants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe Aire Ouverte, pour le secteur de Châteauguay, est en processus de dotation afin de cibler un démarrage de l'offre de service à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** des partenariats avec des organismes intersectoriels permettront ce démarrage jusqu'au moment de prendre possession des locaux permanents;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif est de publier l'appel d'offres au mois d'août 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation de la période des travaux d'aménagement est de 12 mois suivant l'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé dans l'appel d'offres public un bail avec une durée de dix (10) ans pour les nouveaux locaux de l'équipe Aire ouverte du secteur Châteauguay;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction, lors de la réunion du 12 mars 2024, quant à la demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour l'implantation de l'équipe Aire ouverte dans le secteur de Châteauguay, dont le bail est pour une durée de dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement, lors de la séance du 5 avril 2024, quant à la demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour l'implantation de l'équipe Aire ouverte dans le secteur de Châteauguay, dont le bail est pour une durée de dix (10) ans;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à procéder à la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour l'implantation de l'équipe Aire ouverte dans le secteur de Châteauguay, dont le bail est pour une durée de dix (10) ans, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ET**

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cet appel d'offres.

**10.2.4 Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour un point de service local dans le secteur de Salaberry-de-Valleyfield**

**Résolution CA20240501-15**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux souhaite que les locations pour les cliniques de vaccination et de dépistage COVID-19 soient pérennisées;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public doit être publié afin de répondre à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest loue un espace d'une superficie locative de 1 628,4 m<sup>2</sup> au 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield pour le Point de service local – Salaberry-de-Valleyfield (vaccination et prélèvements), dont le loyer annuel pour cette location est de 255 202,85 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif est de publier l'appel d'offres au mois d'avril 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation de la période pour la réalisation des travaux d'aménagement est de 12 mois suivant l'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé dans l'appel d'offres public un bail avec une durée de huit (8) ans pour les nouveaux locaux du Point de service local – Secteur de Salaberry-de-Valleyfield;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction, lors de la réunion du 12 mars 2024, quant à la demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour un point de service local dans le secteur de Salaberry-de-Valleyfield, dont le bail est pour une durée de huit (8) ans;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement, lors de la séance du 5 avril 2024, quant à la demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour un point de service local dans le secteur de Salaberry-de-Valleyfield, dont le bail est pour une durée de huit (8) ans;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à procéder à la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour un point de service local dans le secteur de Salaberry-de-Valleyfield, dont le bail est pour une durée de huit (8) ans, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ET**

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cet appel d'offres.

#### **10.2.5 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail gré à gré pour le programme de conduite automobile et adaptation de véhicule – 3065, chemin Chambly à Longueuil**

##### Résolution CA20240501-16

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest loue des espaces pour les équipes de la Direction des programmes Déficiences (DPD) qui s'occupent de la clientèle en déficience intellectuelle (DI), trouble du spectre de l'autisme (TSA) et déficience physique (DP) et, plus spécifiquement, par les programmes d'aides techniques (SAT) déficience motrice (DM), conduite automobile et adaptation des véhicules, programme d'aide aux communications, etc., qui desservent l'ensemble de la population de la Montérégie qui a une déficience physique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation du 3065, chemin Chambly à Longueuil ne sera plus requise une fois le projet de relocalisation vers le site du 1219, rue Maisonneuve à Longueuil terminé;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail du 3065, chemin Chambly à Longueuil arrive à échéance le 30 juin 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé de renouveler le bail du 3065, chemin Chambly à Longueuil pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction, lors de la réunion du 12 mars 2024, quant à la demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail gré à gré pour le programme de conduite automobile et adaptation de véhicule, localisé au 3065, chemin Chambly à Longueuil, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement, lors de la séance du 5 avril 2024, quant à la demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail gré à gré pour le programme de conduite automobile et adaptation de véhicule, localisé au 3065, chemin Chambly à Longueuil, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail du 3065, chemin Chambly à Longueuil pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ET**

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

#### **10.2.6 Entente de partenariat relatif à la pratique des sages-femmes**

##### [Résolution CA20240501-17](#)

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 259.11 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) prévoit une entente assurant, lorsque requis, le support médical à une sage-femme de même que les mesures nécessaires afin de procurer à la femme ou à son enfant, en cas de consultation et de transfert, les soins et les services requis par leur état;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest d'offrir des services de sage-femme à la clientèle;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipes médicales, la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique ainsi que les services de sage-femme ont convenu d'une telle entente, conditionnellement à l'adoption par le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a été entérinée par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la rencontre du 11 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité soins et services à la clientèle lors de la séance tenue le 30 janvier 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte l'entente de partenariat relatif à la pratique des sages-femmes telle que présentée.

#### **10.2.7 Ajout d'une installation au permis d'exploitation – Centre de réadaptation en déficience physique de La Prairie**

##### [Résolution CA20240501-18](#)

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

**CONSIDÉRANT QUE** la dénomination d'une installation doit respecter le *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux*;

**CONSIDÉRANT QUE** le but est d'actualiser ces 12 lits d'unité de réadaptation fonctionnelle intensive en déficience physique le plus tôt possible dans le contexte du plan niveau de soins alternatif de l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de réadaptation en déficience physique de La Prairie a débuté ses activités par certains travaux et l'affichage de postes le 1<sup>er</sup> mars, date de la mise en application de l'entente, au 151, rue Émilie-Gamelin à La Prairie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 23 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité soins et services à la clientèle lors d'une consultation électronique du 24 au 30 avril 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité :

**DE DEMANDER** au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis d'exploitation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour l'ajout d'une nouvelle installation:

Nom de l'installation :	<b>Centre de réadaptation en déficience physique de La Prairie</b>
Adresse :	151, rue Émilie-Gamelin
Ville :	La Prairie
Code postal :	J5R 2J1
Mission :	Centre de réadaptation
Classe :	Centre de réadaptation en déficience physique
Type :	Motrice
Capacités :	12 lits en unité de réadaptation fonctionnelle intensive
Services au permis :	N/A

**QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**ET**

**D'AUTORISER** monsieur Philippe Gribauval, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

**10.2.8 Personnes désignés par le conseil d'administration pour la signature du contrat d'engagement de la directrice générale adjointe aux programmes sociaux, de réadaptation et de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Résolution à entériner à la suite de la consultation électronique du 18 au 23 avril 2024 auprès des membres du CA**

#### [Résolution CA20240501-19](#)

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest entérine la résolution n°CA20240423-01 adoptée par consultation électronique du 18 au 23 avril 2024.

**10.2.9 Nomination – Directeur adjoint ou directrice adjointe de la recherche, de l'innovation et de l'apprentissage – Innovation technologique**

**Résolution CA20240501-20**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'affichage du poste de directeur adjoint de la recherche, de l'innovation et de l'apprentissage – Innovation technologique s'est déroulée du 15 mars au 1<sup>er</sup> avril 2024 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste à une classe 42;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de monsieur Axel Van Leeuw au poste de directeur adjoint de la recherche, de l'innovation et de l'apprentissage – Innovation technologique et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe 42, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée sera déterminée ultérieurement.

**11. Affaires nouvelles**

Le PDG informe les membres du départ du directeur adjoint à la Direction de la logistique. Celui-ci assumait également l'intérim du poste de directeur de la Direction de la logistique. L'intérim du poste de directeur sera assumé par le directeur des services techniques par cumul de fonctions jusqu'au retour de la titulaire du poste.

Les membres du CA remercient le directeur des services techniques d'avoir accepté ce cumul de fonctions.

**12. Documents déposés pour information**

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre d'information :

12.1 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

12.2 Reddition de compte (P38) – Protocole de mise sous garde

12.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période 13 – Du 25 février au 31 mars 2024

12.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)

12.4.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, période 13 – Du 25 février au 31 mars 2024

12.4.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (Rapport comparatif) – 13 – Du 25 février au 31 mars 2024

12.4.3 Journal PCI – Avril 2024

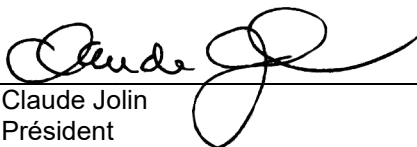
12.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 13 mars au 22 avril 2024

**13. Date de la prochaine séance publique régulière : Le lundi 10 juin 2024**

Le président du CA rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du CA, le lundi 10 juin 2024.

**14. Clôture de la séance**

Le président du CA procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration à 19 h 24.



Claude Jolin  
Président



Philippe Gribbeauval  
Secrétaire

Rédigé par : *Virginie Chagnon*  
*Conseillère cadre au bureau du président-directeur général – Volet conseil d'administration*